

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2497

17 octobre 2011

SOMMAIRE

2-Chancen Garant	119825	IndividualInvest:	119825
Advent Power (Luxembourg) Finance S.à r.l.	119855	Indunet S.à.r.l.	119849
Alandsbanken Hedge	119830	Innotecnis Europe S.A.	119810
Anvil Properties S.à r.l.	119854	ISPB LUX SICAV	119831
AZ Medical	119845	Jacri S.à r.l.	119825
Becton Dickinson Luxembourg Holdings S.à r.l.	119832	Langen German Group AREIII (Luxem- bourg) S.à r.l.	119813
Bombardier Transportation Luxembourg Capital S.à r.l.	119838	LB Global Funds	119812
Brain Centred Training	119843	LSREF Lux Japan Holdings I S. à r.l.	119846
Caishen Fund	119811	LSREF Summer Loans, S.à r.l.	119839
Capital International Emerging Markets Fund	119812	Luxcara S.A., SICAV-FIS	119823
CBS Luxembourg S.à r.l.	119839	Marienberg S.A.	119842
Cleome Index	119849	Millenium Financing S.A.	119825
CMCLUX, S.à r.l.	119853	Munich Invest, Sicav	119813
CS European Commercial Holdco No 1 S.à r.l.	119846	Nabben Development S.à r.l.	119843
CS European Commercial Holdco No 1 S.à r.l.	119853	New Zealand Dairy Investment S.A.	119832
Deka-CapGarant 1	119824	New Zealand Dairy Investment S.A.	119831
Deka-DeutschlandGarant 4	119827	New Zealand Dairy Investment S.A.	119832
De Kichechef	119854	Presco Investments S.à r.l.	119828
DI Assets S.A.	119842	Renewable Finance S.A.	119831
Distribution S.à r.l.	119853	Renewable Finance S.A.	119831
European Polymer Services S.A.	119854	Sems Internationale S.A.	119838
GFRI 2007 S.à r.l.	119837	Sirmione S.A.	119842
Great Wall (Europe) S.A.	119838	SP - LUX SICAV	119831
		TAS Trust Advisory Services S.à r.l.	119846
		UBS (Lux) Bond Sicav	119811
		UBS (Lux) Equity Sicav	119810

Innotecnis Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.

R.C.S. Luxembourg B 46.447.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au 2, rue Walram, L-2715 Luxembourg, le Vendredi, 04 novembre 2011 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social.
2. Démission du conseil d'administration et décharge.
3. Nomination d'un nouveau conseil d'administration.
4. Nomination d'un président et d'un administrateur-délégué.
5. Démission du commissaire aux comptes et décharge.
6. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
7. Divers.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2011139095/20.

UBS (Lux) Equity Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 56.386.

Die Aktionäre der UBS (Lux) Equity SICAV sind zur

JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am Montag, den 07. November 2011 um 11:00 Uhr an deren Geschäftssitz stattfindet. Die Generalversammlung vom 20. September 2011 wurde ordnungsgemäss einberufen und mangels Fertigstellung des Jahresberichtes vertagt auf den 07. November 2011 mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers
2. Genehmigung des Jahresabschlusses zum 31. Mai 2011
3. Entscheidung über die Ergebnisverwendung
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates, der Geschäftsleitung und des Abschlussprüfers
5. Satzungsgemässe Wahlen
6. Mandat des Abschlussprüfers
7. Verschiedenes

Die aktuelle Ausgabe des Jahresberichts ist am Geschäftssitz der Gesellschaft in Luxemburg während der normalen Öffnungszeiten kostenlos erhältlich.

Jeder Aktionär ist zur Teilnahme an der Jahreshauptversammlung berechtigt. Die Aktionäre können einen schriftlich bevollmächtigten Vertreter an ihrer Stelle senden.

Um an der Jahreshauptversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien spätestens um 16:00 Uhr fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg oder bei einer anderen beauftragten Zahlstelle hinterlegen. Es besteht kein Anwesenheitsquorum für die gültige Beschlussfassung in Bezug auf die Tagesordnungspunkte. Die Beschlussannahme kommt mit einfacher Mehrheit der bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktien zustande. Auf der Jahreshauptversammlung berechtigt jede Aktie zur Abgabe einer Stimme.

Wenn Sie bei dieser Versammlung nicht dabei sein können, aber gerne einen Vertreter entsenden möchten, schicken Sie bitte eine mit Datum und Unterschrift versehene Vollmacht per Fax und anschliessend per Post spätestens fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung an UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg zu Händen des Gesellschaftssekretärs, Faxnummer +352 441010 6249. Formulare zur Ausstellung einer Vollmacht können auf einfache Anfrage von der gleichen Adresse bezogen werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2011141170/755/35.

UBS (Lux) Bond Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 56.385.

Die Aktionäre der UBS (Lux) Bond SICAV sind zur

JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am Montag, den 07. November 2011 um 11:30 Uhr an deren Geschäftssitz stattfindet. Die Generalversammlung vom 20. September 2011 wurde ordnungsgemäss einberufen und mangels Fertigstellung des Jahresberichtes vertagt auf den 07. November 2011 mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers
2. Genehmigung des Jahresabschlusses zum 31. Mai 2011
3. Entscheidung über die Ergebnisverwendung
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates, der Geschäftsleitung und des Abschlussprüfers
5. Satzungsgemässe Wahlen
6. Mandat des Abschlussprüfers
7. Verschiedenes

Die aktuelle Ausgabe des Jahresberichts ist am Geschäftssitz der Gesellschaft in Luxemburg während der normalen Öffnungszeiten kostenlos erhältlich.

Jeder Aktionär ist zur Teilnahme an der Jahreshauptversammlung berechtigt. Die Aktionäre können einen schriftlich bevollmächtigten Vertreter an ihrer Stelle senden.

Um an der Jahreshauptversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien spätestens um 16:00 Uhr fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg oder bei einer anderen beauftragten Zahlstelle hinterlegen. Es besteht kein Anwesenheitsquorum für die gültige Beschlussfassung in Bezug auf die Tagesordnungspunkte. Die Beschlussannahme kommt mit einfacher Mehrheit der bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktien zustande. Auf der Jahreshauptversammlung berechtigt jede Aktie zur Abgabe einer Stimme.

Wenn Sie bei dieser Versammlung nicht dabei sein können, aber gerne einen Vertreter entsenden möchten, schicken Sie bitte eine mit Datum und Unterschrift versehene Vollmacht per Fax und anschliessend per Post spätestens fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung an UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg zu Händen des Gesellschaftssekretärs, Faxnummer +352 441010 6249. Formulare zur Ausstellung einer Vollmacht können auf einfache Anfrage von der gleichen Adresse bezogen werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2011141169/755/35.

Caishen Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.405.

Considérant la situation financière de la Société (les actifs nets de toutes les classes de la Société sont proches de moins de 10.000.000,- EUR) et le meilleur intérêt des actionnaires et selon les Statuts de constitution et le Prospectus, les actionnaires furent convoqués à une assemblée générale extraordinaire le 26 septembre 2011 à 14.00 heures. Cependant, le quorum de présence requis n'a pas été réuni pour cette assemblée. En conséquence, les actionnaires sont convoqués à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 3 novembre 2011, à 14.00 heures, au siège social de la Société, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec l'agenda:

Ordre du jour:

- (i) Dissoudre et mettre en liquidation la Société selon les modalités de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales modifiée.
- (ii) Nommer KPMG Advisory S.à r.l., représentée par M. Eric COLLARD, liquidateur de la Société, et définir ses pouvoirs et rémunération.

Selon l'article 25 des Statuts de constitution de la Société en date du 17 décembre 2007 et la loi du 10 août 1915, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité des deux tiers au moins des voix exprimées des actionnaires présents ou représentés et votants à l'assemblée.

Chaque action entière donne droit à une voix. Les procurations laissées en blanc ou nulles ne sont pas prises en compte pour le calcul des voix exprimées.

CONDITIONS POUR ASSISTER A L'ASSEMBLEE

Les actionnaires seront autorisés à assister à l'assemblée, sur présentation d'une preuve de leur identité. Les actionnaires sont priés d'informer la Société, à son siège (16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg / CAISHEN FUND - SGSS/ LUXE/FAS/CFM/ING), d'ici le 27 octobre 2011 au plus tard, de leur intention d'assister personnellement à l'assemblée. Les actionnaires qui ne pourraient pas assister personnellement à l'assemblée peuvent se faire représenter par toute personne de leur choix ou par procuration. A cet effet, des formulaires de procuration sont disponibles au siège de la Société. Les procurations, dûment complétées et signées, devront être parvenues au siège de la Société au plus tard le 27 octobre 2011.

Les personnes qui assisteront à l'assemblée en qualité d'actionnaire, seront priées de produire au bureau de l'assemblée un certificat de blocage des actions (qu'elles possèdent directement) dans les livres d'un agent autorisé ou dans les livres d'European Fund Services S.A. (18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg ou BP 891, L-2018 Luxembourg).

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2011132445/36.

Capital International Emerging Markets Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 33.347.

The Shareholders of Capital International Emerging Markets Fund (CIEMF) are hereby convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (AGM) of CIEMF that will be held at the registered office of the Company on 27 October 2011 at 2:00 p.m. CET with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the Audited Annual Report of the Company (including the Report of the Board of Directors to the Shareholders, the Financial Statements and the Independent Auditor's Report) for the reporting period ended 30 June 2011.
2. Decision on the allocation of net results.
3. Discharge of the Directors for the fiscal year ended 30 June 2011.
4. Re-election of Stephen Gosztony, Peter Kelly, Victor Kohn, Ida Levine, Luis Oliveira and Shaw Wagener as Directors of the Company for a one-year period ending with the Annual General Meeting of Shareholders to be held in October 2012.
5. Re-appointment of PriceWaterhouseCoopers S.à r.l. as Independent Auditor of the Company for a one-year period ending with the Annual General Meeting of Shareholders to be held in October 2012.
6. Miscellaneous.

Shareholders who cannot be present in person at the meeting and wish to be represented are entitled to appoint a proxy to vote for them. To be valid, the proxy forms must be completed and received at the registered office of CIEMF (marked for the attention of Ms Mara Marangelli; fax number: +352 46 26 85 825 or by mail using the reply paid form) prior to 5:00 p.m. CET on 26 October 2011. Proxy forms can be obtained by contacting Ms Mara Marangelli at the +352 46 26 85-1.

The resolutions on the AGM agenda require no quorum and can be passed by a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

For and on behalf of the Board of Directors.

Référence de publication: 2011137310/755/30.

LB Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 137.245.

Im Einklang mit Artikel 23 der Satzung der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (Société d'Investissement à capital variable) LB Global Funds ("Gesellschaft") fand die jährliche ordentliche generalversammlung der Aktionäre am 31. August 2011 um 15.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxemburg, statt. Allerdings war die Generalversammlung nicht als ordentliche Generalversammlung im Sinne des Artikels 70 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften beschlussfähig, um über die Tagesordnung zu beraten und zu entscheiden, da von den derzeit ausgegebenen Aktien an der Gesellschaft keine anwesend oder vertreten waren. Eine

ZWEITE ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

muss infolgedessen am 26. Oktober um 15.00 Uhr einberufen werden, mit derselben folgenden Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr vom 01. April 2010 bis zum 31. März 2011.
3. Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2012.
6. Ernennung des Abschlussprüfers bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2012.
7. Verschiedenes.

Die Zulassung zur Generalversammlung setzt voraus, dass die entsprechenden Inhaberaktien vorgelegt werden oder die Aktien bis spätestens zum 21. August 2011 bei einer Bank gesperrt werden. Eine Bestätigung der Bank über die Sperrung der Aktien genügt als Nachweis über die erfolgte Sperrung.

Munsbach, im Oktober 2011.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft.

Référence de publication: 2011137946/2501/28.

Munich Invest, Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 80.087.

Die Aktionäre sind eingeladen, an der

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Munich Invest ("SICAV") teilzunehmen, die am 26. Oktober 2011 um 11.30 Uhr in den Geschäftsräumen der LRI INVEST S.A., 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, mit der folgenden Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Beschluss der Auflösung der Munich Invest
2. Ernennung der LRI Invest S.A., vertreten durch Herrn Bernd Schlichter und Frau Alexandra Beining, zum Liquidator
3. Sonstiges

In Anwendung des Artikels 30 Absatz 1 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für Gemeinsame Anlagen ("Gesetz vom 17. Dezember 2010") müssen die Verwaltungsratsmitglieder die Frage der Auflösung der SICAV den den Aktionären vorschlagen, wenn das Gesellschaftskapital der SICAV unter zwei Drittel des Mindestkapitals gesunken ist. Die außerordentliche Gesellschafterversammlung tagt ohne Anwesenheitsquorum und beschliesst mit einfacher Mehrheit der in der Generalversammlung anwesenden oder vertretenen Anteile.

Im Einklang mit Artikel 12 (f) der Satzung der SICAV ist die Ausgabe und die Rücknahme von Aktien ab dem 7. Oktober 2011, d.h. am Tag der Veröffentlichung der ersten Einladung zur außerordentlichen Gesellschafterversammlung eingestellt. Die Nettoinventarwertberechnung wird gemäß Satzung der SICAV mit Datum vom 26. Oktober 2011 vorläufig eingestellt.

Die Aktionäre, die an der Gesellschafterversammlung teilnehmen möchten, werden aus organisatorischen Gründen gebeten, die SICAV mindestens fünf Kalendertage vor dem 26. Oktober 2011 schriftlich (per Brief oder Vollmacht) davon in Kenntnis zu setzen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2011137947/2501/26.

Langen German Group AREIII (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.829.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of September.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

AIMCO RE Holdings (Luxembourg) III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, having a share capital of fifty-two thousand five hundred euro (EUR 52.500) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.209,

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Langen German Group AREIII (Luxembourg) S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and may perform any transaction with respect to real estate or movable property.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one manager or a board of managers which may be composed of one (1) or several class A manager(s) and one (1) or several class B manager(s) (the Board). The managers are appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the Board.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and if class A manager(s) and class B manager(s) have been appointed, the Board may only validly deliberate and act if at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented provided that if class A manager(s) and class B manager(s) have been appointed any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties:

- for matters below one hundred thousand euro (EUR 100,000), by the sole signature of any manager or, if class A manager(s) and class B manager(s) have been appointed, by the sole signature of a class B manager; and

- for matters as from and above one hundred thousand euro (EUR 100,000), by the joint signatures of any two (2) managers or, if class A manager(s) and class B manager(s) have been appointed, by the joint signatures of at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. External Auditors (réviseurs d'entreprises).

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twentyfive (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

14.2. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.3. The shareholders shall appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

- (i) the Board draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and
- (v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

Subscription and Payment

AIMCO RE Holdings (Luxembourg) III S.à r.l., represented as stated above, declares to subscribe to twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of six hundred seventy-nine thousand five hundred seventy-eight euro (EUR 679,578) to be allocated as follows:

- (i) an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to the share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of six hundred sixty-seven thousand seventy-eight euro (EUR 667,078) to the share premium account of the Company.

The amount of six hundred seventy-nine thousand five hundred seventy-eight Euro (EUR 679,578) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

119818

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately two thousand two hundred Euros (EUR 2,200.-).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following person is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period:

Mr. Hugo Froment, company director, born in Laxou, France, on February 22, 1974 and having his professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

AIMCO RE Holdings (Luxembourg) III S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cinquante-deux mille cinq cents euro (EUR 52.500) et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.209,

représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Langen German Group AREIII (Luxembourg) S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations,

créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et peut effectuer des transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un gérant ou un conseil de gérance qui peut être composé de un (1) ou plusieurs gérants de classe A et un (1) ou plusieurs gérants de classe B (le Conseil). Les gérants sont nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés et si un/des gérant(s) de classe A et un/des gérants de classe B ont été nommés, le Conseil ne peut valablement délibérer que si au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que, si un/des gérant(s) de classe A et un/des gérants de classe B ont été nommés, aucune résolution ne sera valablement adoptée que si elle a été approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances:

- pour les affaires de moins de cent mille euros (EUR 100.000), par la seule signature de tout gérant ou, si un/des gérant(s) de classe A et un/des gérants de classe B ont été nommés, par la seule signature d'un gérant de classe B; et
- pour les affaires à partir de et au-dessus de cent mille euros (EUR 100.000), par les signatures conjointes de deux (2) gérants ou, si un/des gérant(s) de classe A et un/des gérants de classe B ont été nommés, par la signature conjointe d'au moins un gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Lorsque la société compte plus de vingt-cinq (25) associés, le contrôle de la société doit être remis à un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui peuvent être ou ne pas être associés de la société.

14.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3. Les associés nomment les commissaires aux comptes, s'il y a lieu, et les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

AIMCO RE Holdings (Luxembourg) III S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six cent soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros (EUR 679.578) à allouer comme suit:

- (i) un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) au capital social de la Société;
- (ii) un montant de six cent soixante-sept mille soixante-dix-huit euros (EUR 667.078) au compte de prime d'émission de la société.

Le montant de six cent soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros (EUR 679.578) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille deux cents Euros (EUR 2.200,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

M. Hugo Froment, administrateur de sociétés, né à Laxou, France, le 22 février 1974 et ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44204. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139605/509.

(110161227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Luxcara S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.868.

Im Jahre zweitausendelf, am achten September.

Vor dem unterzeichnenden Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

in Munsbach, am Gesellschaftssitz, fand die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre (die „Versammlung“) der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital - Spezialisierter Investmentfonds (\"société d'investissement à capital variable - Fonds d'investissement spécialisé\") „LUXCARA S.A. - SICAV-FIS“ (die „Gesellschaft“) mit Sitz in 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, eingetragen im Handelsregister von und zu Luxemburg unter der Nummer B 148.868, statt.

Die Gesellschaft wurde gemäß notarieller Urkunde am 6. Oktober 2009 gegründet. Die Satzung wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das „Mémorial“), Nummer 2184 am 9. November 2009 veröffentlicht. Die Satzung wurde zuletzt am 23. November 2009 per notarieller Urkunde veröffentlicht im Mémorial Nummer 532, am 11. März 2010 abgeändert.

Die Versammlung wird um 11.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Stefan ROCKEL, geschäftsansässig in Munsbach, Großherzogtum Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Frau Lara BETZ, geschäftsansässig in Munsbach, Großherzogtum Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herr Holger EMMEL, geschäftsansässig in Munsbach, Großherzogtum Luxemburg.

Nach der ebenso erfolgten Zusammensetzung des Büros der Generalversammlung stellt der Versammlungsvorstand fest, dass:

I) Gegenwärtige Versammlung ordnungsgemäß, am 30. August 2011, durch Einberufungsschreiben, die allen eingetragenen Aktionären der Gesellschaft also mindestens acht (8) Kalendertage vor dem Tag der Versammlung zugesandt wurden, einberufen wurde.

Auszüge dieser Einberufungsschreiben wurden der Versammlung zur Kenntnisnahme vorgelegt.

II) Die Tagesordnung der Versammlung hat folgenden Wortlaut:

1. Auflösung und Liquidation der Investmentgesellschaft.

2. Benennung eines oder mehrere Liquidatoren.

3. Rechte und Pflichten des oder der Liquidatoren.

4. Ernennung von „KPMG Audit“, mit Gesellschaftssitz in 9, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, als Aufsichtskommissar im Zusammenhang mit dieser Liquidation.

III) Daß die anwesenden respektiv die vertretenen Aktieninhaber sowie die Anzahl der ihnen gehörenden Aktien auf einer Anwesenheitsliste aufgeführt sind. Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet, bleibt der gegenwärtigen Urkunde angeheftet um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Die Vollmachten der vertretenen Aktieninhabers bleiben gegenwärtiger Urkunde ebenfalls angeheftet.

IV) Aus vorerwähnter Anwesenheitsliste geht hervor, daß von den fünfzehntausendfünfhundertacht Komma vierhundertzweiunddreißig (15.508,432) ausgegebenen und sich derzeit im Umlauf befindenden Aktien, zwölftausendzweihundertsechs Komma sechshundertsieben (12.201,607) Aktien, [+/-78,67724%] auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten sind, so dass diese ordnungsgemäß zusammengesetzt ist und rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung beraten kann.

V) Nach diesen Erklärungen fasst die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

119824

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt die Investmentgesellschaft abzuwickeln und dieselbe in Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt:

- Herr Alain NATI, geboren in Lorentzweiler, am 21. April 1963, geschäftsansässig in 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, und
 - Herr Stefan ROCKEL, geboren in Maar/Lauterbach, am 14. März 1964, geschäftsansässig in 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach,
- in ihren Eigenschaften als Liquidatoren der Investmentgesellschaft zu ernennen.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt die Rechte und Pflichten der Liquidatoren wie folgt festzulegen:

Die Liquidatoren haben die weitestgehenden Befugnisse, so wie dieselben durch das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und durch die späteren Abänderungsgesetze vorgesehen sind, um die Liquidation durchzuführen.

Sie können alle Handlungen durchführen, welche in Artikel 144 und 145 des vorerwähnten Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen sind, ohne eine vorherige Genehmigung der Aktionäre einholen zu müssen.

Die Liquidatoren können dazu den Herrn Hypothekenbewahrer ausdrücklich von jeglicher Offizielleintragung entbinden, auf eventuelle Hypotheken, Vorzugs- oder Auflösungsrechte verzichten, sowie, bei oder ohne Zahlung, die Streichung aller Transkriptionen, Hypotheken- oder Privilegieneintragungen vornehmen.

Die Liquidatoren können, unter ihren Verantwortungen, für einzelne und bestimmte Operationen, ihre Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen.

Sie sind nicht verpflichtet, ein Inventar der Gesellschaft zu erstellen und kann sich auf die Konten und Bücher der Gesellschaft berufen.

Die Liquidatoren können die in Liquidation gesetzte Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift rechtsgültig und uneingeschränkt vertreten.

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschließt die Gesellschaft:

„KPMG Audit“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in 9, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg (R.C.S. Luxemburg, Sektion B Nummer 103.590) als Aufsichtskommissar (commissaire-vérificateur à la liquidation) im Zusammenhang mit dieser Liquidation zu ernennen.

Nachdem keine weiteren Wortmeldungen zur vorerwähnten Tagesordnung mehr vorliegen, stellt der Vorsitzende fest, dass die Tagesordnung hiermit erschöpft ist und schließt die Versammlung um Uhr.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Munsbach, Großherzogtum Luxemburg, am Sitz der Gesellschaft, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. ROCKEL, L. BETZ, H. EMMEL, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 12. September 2011. Relation: EAC/2011/12058. Erhalten zwölf Euro (12,- EUR).

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): T. THOMA.

Référence de publication: 2011130874/89.

(110150943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Deka-CapGarant 1, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Deka-CapGarant 1 modifié au 20.10.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Unterschriften

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Référence de publication: 2011131750/11.

(110151330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

IndividualInvest:, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de IndividualInvest: modifié au 14.10.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International Fund Management S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Unterschriften

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Référence de publication: 2011131770/11.

(110151326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

2-Chancen Garant, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 20.10.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International Fund Management S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschrift

Référence de publication: 2011131771/10.

(110151328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Jacri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 163.504.

Millenium Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 75.346.

L'an deux mille onze, le treize septembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

I. Le Conseil d'Administration de la société anonyme MILLENIUM FINANCING S.A. (matr. 2000 2210 003) ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 562 du 7 août 2000, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 75.346,

Ici représentée par

1) Monsieur Georges GREDET, comptable, né le 12.8.1966 à Esch/Alzette (matr: 1966 08 12 213) demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt

2) Monsieur Max GALOWICH, juriste, né à Luxembourg le 30 juillet 1965 (matr: 1965 0730 138) demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt

administrateurs, pouvant valablement engager la société par leurs signatures conjointes en vertu des statuts de la société;

II. Le gérant de la société à responsabilité limitée JACRI S.à r.l. (matr. 2001 7002 792), ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt, constituée en tant que société civile immobilière suivant acte passé par-devant Maître Emile Schlessler, préqualifié, en date du 9 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 381 du 8 mars 2002, ce-jour'd'hui changée en société à responsabilité limitée par acte passé par-devant le notaire instrumentaire, en voie de formalisation,

Monsieur Georges GREDET, comptable, né à Esch/Alzette le 12 août 1966 (matr. 1966 08 12 213) demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt, gérant unique de ladite société à responsabilité limitée.

Lesquels ont requis le notaire instrumentant d'acter en la forme authentique le projet de fusion qui suit:

Données et objectifs de la fusion projetée

La société anonyme MILLENIUM FINANCING S.A. déclare détenir toutes les parts sociales et autres titres susceptibles de conférer un droit de vote au sein de la société à responsabilité limitée JACRI S.à r.l.

Une restructuration est envisagée au niveau du groupe auquel ces deux sociétés appartiennent.

Il est dans ce contexte proposé de réaliser suivant la procédure dite simplifiée décrite à la section XIV sous-section III de la loi sur les sociétés commerciales la fusion-absorption de la société à responsabilité limitée JACRI S.à r.l. par la société anonyme MILLENIUM FINANCING S.A. et les organes de gestion de chacune des sociétés qui fusionnent ont établi par écrit un projet de fusion qu'ils requièrent par les présentes le notaire soussigné d'acter comme suit:

DISPOSITIONS DU PROJET DE FUSION

Description des sociétés à fusionner

1. Société absorbante. La société anonyme MILLENIUM FINANCING S.A., ci-après désignée la "Société Absorbante", (matr. 2000 2210 003) ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 562 du 7 août 2000, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 75.346,

Son capital social s'élève à quatre cent mille euros (400.000,-€), représenté par mille (1.000) actions avec une valeur nominale de quatre cents (400,-€) chacune, toutes intégralement souscrites et libérées.

2. Société absorbée. La société à responsabilité limitée JACRI S.à r.l., ci-après désignée la "Société Absorbée", (matr. 2001 7002 792), ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt, constituée en tant que société civile immobilière suivant acte passé par-devant Maître Emile Schlessler, préqualifié sous le nom de CRILUX SCI, en date du 9 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 381 du 8 mars 2002, ce-jour'hui changée en société à responsabilité par acte passé par-devant le notaire instrumentaire, en voie de formalisation,

Son capital social s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par 100 (cent) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune, toutes intégralement souscrites et libérées.

Modalités de la fusion

La fusion sera réalisée par voie d'absorption de la société à responsabilité limitée JACRI S.à r.l. par son unique actionnaire, la société anonyme MILLENIUM FINANCING S.A..

La société absorbante étant titulaire de la totalité des actions, parts et autres titres conférant droit de vote de la société à absorber, l'opération est soumise aux dispositions de l'article 278 de la loi du 10 août 1915 régissant les fusions simplifiées.

Actions nouvelles - Rapport d'échange

Etant donné que la Société Absorbante détient l'entière du capital et titres quelconques de la Société Absorbée, il ne sera pas émis de nouvelles actions par la Société Absorbante et aucun échange d'actions n'est à envisager.

A défaut de rapport d'échange à calculer, compte tenu des dispositions de l'article 278 auquel il est fait référence ci-avant, il n'est pas nécessaire de faire établir de rapports d'experts ni que les conseils d'administration respectifs ne produisent de rapports aux actionnaires.

A défaut d'émission d'actions nouvelles, il n'y a pas lieu de fixer les modalités de leur remise ni d'indiquer la date à partir de laquelle elles donneraient le droit de participer aux bénéfices.

Dates de prise d'effet sur le plan comptable et juridique

Le projet de fusion est basé sur les situations comptables intermédiaires respectives de la Société Absorbée et de la Société Absorbante établis à la date du 31.8.2011.

La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont conventionnellement considérées du point de vue comptable et fiscal comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante est fixée au 31.8.2011, et tous bénéfices ou pertes réalisées par la Société Absorbée après cette date sont censés réalisés pour le compte de la Société Absorbante.

La fusion sera réalisée à la date où seront intervenues les décisions concordantes prises au sein des sociétés en cause c'est-à-dire à la date de la dernière assemblée générale des sociétés fusionnantes approuvant le projet et la fusion et sera opposable aux tiers après la publication de ces assemblées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Respect des droits particuliers

Au moment de la fusion, la Société Absorbée ne comptera aucune action ayant des droits spéciaux, aucun emprunt obligataire, aucune part de fondateurs ou titres quelconques autres que des actions. Il n'y a dès lors pas à indiquer les mesures proposées à l'égard d'associés ayant des droits spéciaux ou de porteurs de titres pour assurer le respect de leurs droits.

Attribution d'avantages particuliers

Il n'est accordé, par l'effet de la fusion, aucun avantage particulier ni aux administrateurs, ni aux experts, ni aux commissaires des deux sociétés qui fusionnent.

Conséquences de la fusion

La fusion par absorption entraînera de plein droit toutes les conséquences prévues par l'article 274 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Ainsi, par l'effet de la fusion, la Société Absorbée sera dissoute, toutes les actions représentant son capital social seront annulées et tous ses actifs et passifs seront universellement transmis de plein droit à la Société Absorbante.

Le mandat du gérant de la Société Absorbée prend fin à la date d'effet de la fusion. La décharge sera proposée à l'assemblée générale d'approbation de la fusion.

Information

Tous les actionnaires de la Société Absorbée et de la Société Absorbante ont le droit, un mois au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire appelée à se prononcer sur le projet de fusion et sous réserve de renonciation à ce droit, de prendre connaissance au siège social de la société dont ils sont actionnaires, du projet de fusion, des comptes annuels, y compris ceux au 31 août 2011, même non encore approuvés ni déposés, ainsi que des rapports de gestion et tous autres documents, tels que déterminés à l'article 267 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la Société Absorbante.

La Société Absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion et à la transmission universelle de tous les avoirs et obligations par la Société Absorbée à la Société Absorbante.

Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats, archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

Immeuble

La société JACRI S.à.r.l. possède une maison d'habitation avec place sise à Strassen, 35, route d'Arlon, inscrite au cadastre de la commune et section A de Strassen, sous le numéro 801/1733, au lieu dit «Huorgarten» comme maison, place, contenant 8 ares 06 centiares.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales, tel que modifiée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Georges GREDT, Max GALOWICH, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 14 septembre 2011. Relation: DIE/2011/8766. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 22 septembre 2011.

P. PROBST.

Référence de publication: 2011133100/127.

(110153439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Deka-DeutschlandGarant 4, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Deka-DeutschlandGarant 4 modifié au 01.01.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Unterschriften

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Référence de publication: 2011138135/11.

(110159852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Presco Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: PLN 38.777.100,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.417.

In the year two thousand eleven, on the twenty-first of September.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of "PRESCO INVESTMENTS S.à r.l." a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, on December 29, 2006, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg section B number 124417, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations dated April 21, 2007, under number C 676. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary, on March 28, 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1374 of June 24, 2011.

The meeting is presided by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The Chairman requests the notary to act that:

- i. The sole partner present or represented and the number of shares held are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing party and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- ii. As appears from the attendance list, the 251,408 (two hundred and fifty-one thousand four hundred and eight) shares of 100 PLN (one hundred polish zloty) each, representing the whole of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole partner has been beforehand informed.
- iii. The agenda of the meeting is the following

Agenda

1. Increase of the Company's subscribed share capital by an amount of 13,636,300 PLN (thirteen million six hundred thirty six thousand three hundred polish zloty), in order to increase it from its current amount of 25,140,800,- PLN (twenty five million one hundred forty thousand eight hundred polish zloty) up to 38,777,100,- PLN (thirty-eight million seven hundred seventy seven thousand one hundred polish zloty) through the issue of 136.363 (one hundred thirty six thousand three hundred sixty three) new Shares, with a par value of 100 PLN (one hundred polish zloty) each.

2. The increase in the capital will be carried out through a contribution in cash for an amount of 13,636,300 PLN (thirteen million six hundred thirty six thousand three hundred polish zloty).

3. Increase of the legal reserve by an amount of PLN 1,363,630 (one million three hundred sixty three thousand six hundred and thirty polish zloty) to raise it from 2,514,080 PLN (two million five hundred and fourteen thousand eighty polish zloty) to 3,877,710 PLN (three million eight hundred seventy seven thousand seven hundred and ten polish zloty) by a contribution in cash.

4. Amendment of Article 6 of the Articles of Association further to the above resolutions;

5. Miscellaneous.

That, based on the aforementioned agenda, the general meeting took the following resolutions:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of 13,636,300 PLN (thirteen million six hundred thirty six thousand three hundred polish zloty), in order to increase it from its current amount of 25,140,800 PLN (twenty five million one hundred forty thousand eight hundred polish zloty) up to 38,777,100,- PLN (thirty-eight million seven hundred seventy seven thousand one hundred polish zloty) through the issue of 136.363 (one hundred thirty six thousand three hundred sixty three) new Shares, with a par value of 100 PLN (one hundred polish zloty) each.

Second resolution

Intervention - Subscription - Payment

There upon the sole partner, P.R.E.S.C.O. GROUP Spolka Akcyjna, a company with its registered address at 15, Al. Jana Pawla II, PL - 00-828 Warsaw, Poland, here represented by Annick Braquet, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy,

declared to subscribe to the 136.363 (one hundred thirty six thousand three hundred sixty three) new shares with a par value of 100 PLN (one hundred polish zloty), and to pay them up by cash so that the total amount of 13,636,300 PLN (thirteen million six hundred thirty six thousand three hundred polish zloty) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary.

Third resolution

The sole partner resolves to increase the legal reserve by an amount of PLN 1,363,630 (one million three hundred sixty three thousand six hundred and thirty polish zloty) to raise it from 2,514,080 PLN (two million five hundred and fourteen thousand eighty polish zloty) to 3,877,710 PLN (three million eight hundred seventy seven thousand seven hundred and ten polish zloty) by a contribution in cash by a contribution in cash, as has been proven to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 6 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at 38,777,100,- PLN (thirty-eight million seven hundred seventy seven thousand one hundred polish zloty) represented by 387,777 (three hundred and eighty-seven thousand seven hundred and seventy-seven) shares of 100 PLN (one hundred polish zloty) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 3,500.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société à responsabilité limitée «PRESCO INVESTMENTS S.à r.l.» ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 124417, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 21 avril 2007 sous le numéro C 676. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 mars 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1374 du 24 juin 2011.

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg et l'assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

i. L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient son renseignements sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

ii. Il ressort de la liste de présence que les 251.408 (deux cent cinquante et un mille quatre cent huit) parts sociales de 100 PLN (cent zloty polonais) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

iii. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de 13.636.300,- PLN (treize millions six cent trente-six mille trois cents zloty polonais) pour le porter de son montant actuel de 25.140.800,- PLN (vingt cinq millions cent quarante mille huit cents zloty polonais) à 38.777.100 (trente-huit millions sept cent soixante-sept mille cent zloty polonais) par l'émission de 136.363 (cent trente-six mille trois cent soixante-trois) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 100 PLN (cent zloty polonais) chacune.

2. - L'augmentation du capital sera effectuée par apport en espèces de 13.636.300,- PLN (treize millions six cent trente-six mille trois cents zloty polonais);

3.- Augmentation de la réserve légale à concurrence d'un montant de 1.363.630.-PLN (un million trois cent soixante-trois mille six cent trente zloty polonais) pour la porter de son montant de 2.514.080.-PLN (deux millions cinq cent

quatorze mille quatre-vingt zloty polonais) à 3.877.710 PLN (trois millions huit cent soixante-dix-sept mille sept cent dix zloty polonais) par apport en espèces.

4.- Modification afférente de l'article 6 des statuts suite aux résolutions qui précèdent.

5.- Divers.

- Que, compte tenu de l'ordre du jour défini ci-avant, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de 13.636.300,- PLN (treize millions six cent trente-six mille trois cents zloty polonais) pour le porter de son montant actuel de 25.140.800,- PLN (vingt cinq millions cent quarante mille huit cents zloty polonais) à 38.777.100 (trente-huit millions sept cent soixante-sept mille cent zloty polonais) par l'émission de 136.363 (cent trente-six mille trois cent soixante-trois) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 100 PLN (cent zloty polonais) chacune.

Deuxième résolution

Intervention - Souscription - Libération

P.R.E.S.C.O. GROUP Spolka Akcyjna, société régie selon les lois de Pologne, avec siège social au 15, Al. Jana Pawla II, PL - 00-828 Warsaw, Pologne, ici représentée par Annick Braquet, prénommée, en vertu de la procuration susmentionnée, a déclaré souscrire aux 136.363 (cent trente-six mille trois cent soixante-trois) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 100 PLN (cent zloty polonais) et a déclaré les libérer intégralement par versement en espèces de sorte que le montant de 13.636.300,- PLN (treize millions six cent trente-six mille trois cents zloty polonais) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter la réserve légale à concurrence d'un montant de 1.363.630,- PLN (un million trois cent soixante-trois mille six cent trente zloty polonais) pour la porter de son montant de 2.514.080,- PLN (deux millions cinq cent quatorze mille quatre-vingt zloty polonais) à 3.877.710 PLN (trois millions huit cent soixante-dix-sept mille sept cent dix zloty polonais) par apport en espèces, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à 38.777.100 (trente-huit millions sept cent soixante-sept mille cent zloty polonais) divisé en 387.771 (trois cent quatre-vingt-sept mille sept cent soixante-sept) parts sociales de 100 PLN (cent zloty polonais) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 3.500.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 septembre 2011. Relation: LAC/2011/42364. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138962/155.

(110160607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Alandsbanken Hedge, Fonds Commun de Placement.

Alpha Management Company, acting as management company of Alandsbanken Hedge, an undertaking for collective investment set up pursuant to part II of the law dated 20 December 2002 on undertakings for collective investment in the form of a fonds commun de placement hereby confirms that the liquidation of Alandsbanken Hedge is completed.

Luxembourg, October 2011.

The Board of Directors of the Management Company
Alpha Management Company S.A.

Référence de publication: 2011141168/250/10.

**ISPB LUX SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. SP - LUX SICAV).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 115.669.

—
RECTIFICATIF

Il y a lieu de corriger comme suit la forme juridique de la société telle qu'elle est mentionnée dans l'en-tête de l'acte publié au Mémorial C n° 1579 du 15 juillet 2011, page 75759:

au lieu de:

«ISPB LUX SICAV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.»

lire:

«ISPB LUX SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.»

Référence de publication: 2011141156/14.

Renewable Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 157.212.

Wir teilen mit, dass Herr Albert Knuth, beruflich ansässig in D-20095 Hamburg, Ferdinandstraße 25-27, mit Wirkung zum 5. April 2011 aus dem Verwaltungsrat der Gesellschaft zurückgetreten ist.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxemburg, den 18. August 2011.

Unterschrift.

Référence de publication: 2011141155/11.

(110163348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Renewable Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 157.212.

—
Auszug aus dem im Umlaufverfahren gefassten Beschluss des Verwaltungsrates vom 04. April 2011

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft hat beschlossen:

- Herrn Uwe Krönert, geboren am 11. März 1970 in Bamberg, beruflich ansässig in 36, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, mit sofortiger Wirkung und bis zur jährlichen Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 2011 (zweitausendelf) befindet, als neues Verwaltungsratsmitglied zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18. August 2011.

Renewable Finance S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011141154/16.

(110163348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

New Zealand Dairy Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 154.740.

Wir teilen mit, dass Herr Marc Kriegsmann, beruflich ansässig in 36, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg und Herr Serge Dollendorf, beruflich ansässig in 36, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg mit Wirkung zum 5. Oktober 2011 aus dem Verwaltungsrat der Gesellschaft zurückgetreten sind.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12.10. 2011.
New Zealand Dairy Investment S.A.
Unterschrift

Référence de publication: 2011141153/14.

(110163346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

New Zealand Dairy Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 154.740.

—
Auszug aus der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 05. Oktober 2011

Aus den Beschlüssen der ordentlichen Generalversammlung der New Zealand Dairy Investment S.A. vom 05. Oktober 2011 ergibt sich, dass folgende Entscheidungen getroffen wurden:

Die ordentliche Generalversammlung hat beschlossen, Herrn Uwe Krönert, geboren am 11. März 1970, in Bamberg, beruflich ansässig in 36, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg und Herrn Jan-Philip von Gottberg, geboren am 04. Januar 1981, in Bad Segeberg, beruflich ansässig in 36, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg mit sofortiger Wirkung als neue Verwaltungsratsmitglieder bis zu jährlichen Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 2013 (zweitausenddreizehn) befindet zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12.10. 2011.
New Zealand Dairy investment S.A.
Unterschrift

Référence de publication: 2011141152/19.

(110163346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

New Zealand Dairy Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 154.740.

—
Auszug aus der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 13. April 2011

Aus den Beschlüssen der ordentlichen Generalversammlung der New Zealand Dairy Investment S.A. vom 13. April 2011 ergibt sich, dass folgende Entscheidungen getroffen wurden:

Die ordentliche Generalversammlung hat beschlossen, den Auftrag von PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., mit Sitz in 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg bis zur Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 2011 (zweitausendelf) befindet, zu verlängern

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13.10. 2011.
New Zealand Dairy Investment S.A.
Unterschrift

Référence de publication: 2011141151/17.

(110163340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Becton Dickinson Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.035.

—
In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of September.
Before Maître Henri Hellinckx, notary established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Becton Dickinson Infusion Therapy Systems Inc., a corporation organized and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, with its registered address at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America and registration number 2090645 (the "Sole Shareholder").

represented here by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed “ne varietur” by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Becton Dickinson Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company organized and existing under the laws of Luxembourg, with its registered address at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 163 035, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on 13 July 2011, not yet published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations”, (the “Company”). The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed of the undersigned notary enacted on 15th September 2011, not yet published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” (the “Articles”).

II.- The 64,289,067 (sixty-four million two hundred and eighty-nine thousand sixty-seven) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1,859,090 (one million eight hundred fifty-nine thousand ninety United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 62,429,977 (sixty-two million four hundred and twenty-nine thousand nine hundred and seventy-seven United States Dollars) to USD 64,289,067 (sixty-four million two hundred and eighty-nine thousand sixty-seven United States Dollars) by the issuance of 1,859,090 (one million eight hundred fifty-nine thousand ninety) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each subject to the payment of a global share premium in an amount of USD 16,731,818.48 (sixteen million seven hundred and thirty-one thousand eight hundred and eighteen point forty-eight United States Dollars), of which USD 185,909 (one hundred eighty-five thousand nine hundred and nine United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, by way of a contribution in kind of quotas of Becton Dickinson Argentina, S.R.L.;

3. Subscription and payment by Becton Dickinson Infusion Therapy Systems Inc. of the 1,859,090 (one million eight hundred fifty-nine thousand ninety) new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1,859,090 (one million eight hundred fifty-nine thousand ninety United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 62,429,977 (sixty-two million four hundred and twenty-nine thousand nine hundred and seventy-seven United States Dollars) to USD 64,289,067 (sixty-four million two hundred and eighty-nine thousand sixty-seven United States Dollars) by the issuance of 1,859,090 (one million eight hundred fifty-nine thousand ninety) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “New Shares”), to be fully paid up through a contribution in kind as described below (the “Contribution”), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 16,731,818.48 (sixteen million seven hundred and thirty-one thousand eight hundred and eighteen point forty-eight United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the “Share Premium”) of which USD 185,909 (one hundred eighty-five thousand nine hundred and nine United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the Contribution as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal who declares to subscribe the New Shares. The New Shares and the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution as described below.

Description of the Contribution

The Contribution made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of 1,817,775 (one million eight hundred and seventeen thousand seven hundred and seventy-five) quotas in Becton Dickinson Argentina, S.R.L., a limited liability company organized and existing under the laws of Argentina, with its registered address at Heredia number 250/256/272, Buenos Aires, C1427CNB, Argentina, and registration number 1658308 (the "Target Company"), representing 97.85% of the total outstanding quotas of the Target Company.

Valuation

The Contribution is valued at USD 18,590,908.48 (eighteen million five hundred and ninety thousand nine hundred and eight point forty-eight United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 20 September 2011, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges this.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Peter De Rycker, manager of category A, with professional address at 11, rue Aristide Bergès, BP 4, 38801 Le Pont-de-Claix, France;

b) Stefaan De Boeck, manager of category A, with professional address at 86 Erembodegem-Dorp, 9320 Erembodegem, Belgium;

c) Julie Arnold, manager of category A, with professional address at Danby Building, Edmund Halley Road, Oxford, OX4 4DQ, England;

d) William Allan, manager of category A, with professional address at Tullastraße 8-12, 69126 Heidelberg, Germany;

e) Johanna van Oort, manager of category B, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

f) Nedim Görel, manager of category B, with professional address at 1315 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

all represented here by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Becton Dickinson Infusion Therapy Systems Inc.: 64,289,067 (sixty-four million two hundred and eighty-nine thousand sixty-seven) shares.

The notary acts that the 64,289,067 (sixty-four million two hundred and eighty-nine thousand sixty-seven) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Articles so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 64,289,067 (sixty-four million two hundred and eighty-nine thousand sixty-seven United States Dollars), represented by 64,289,067 (sixty-four million two hundred and eighty-nine thousand sixty-seven) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.”

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the Contribution, have been estimated at about five thousand four hundred Euros (5,400.-EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder of the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingtième jour du mois de septembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Becton Dickinson Infusion Therapy Systems, Inc., une société constituée selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le matricule 2090645 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représenté par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, ainsi représentée, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Becton Dickinson Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social sis au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le matricule B 163.035, constituée par acte notarié du notaire soussigné du 13 juillet 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du notaire soussigné le 15 septembre 2011, non encore publié au Mémorial (les «Statuts»).

II.- Que les 62.429.977 (soixante-deux millions quatre cent vingt-neuf mille neuf cent soixante-dix-sept) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.859.090 USD (un million huit cent cinquante-neuf mille quatre-vingt-dix Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 62.429.977 USD (soixante-deux millions quatre cent vingt-neuf mille neuf cent soixante-dix-sept Dollars Américains) à 64.289.067 USD (soixante-quatre millions deux cent quatre-vingt-neuf mille soixante-sept Dollars Américains) par l'émission de 1.859.090 (un million huit cent cinquante-neuf mille quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 16.731.818,48 USD (seize millions sept cent trente et un mille huit cent dix-huit Dollars Américains et quarante-huit Cents) dont un montant de 185.909 USD (cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent neuf Dollars Américains) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être libéré par apport en nature de parts sociales de la société Becton Dickinson Argentina, S.R.L.;

3. Souscription et paiement par Becton Dickinson Infusion Therapy Systems Inc. des 1.859.090 (un million huit cent cinquante-neuf mille quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.859.090 USD (un million huit cent cinquante-neuf mille quatre-vingt-dix Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 62.429.977 USD (soixante-deux millions quatre cent vingt-neuf mille neuf cent soixante-dix-sept Dollars Américains) à 64.289.067 USD (soixante-quatre millions deux cent quatre-vingt-neuf mille soixante-sept Dollars Américains) par l'émission de 1.859.090 (un million huit cent cinquante-neuf mille quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature tel que défini ci-après (l'«Apport») moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 16.731.818,48 USD (seize millions sept cent trente et un mille huit cent dix-huit Dollars Américains et quarante-huit Cents) à verser sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission») dont un montant de 185.909 USD (cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent neuf Dollars Américains) sera alloué à la réserve légale.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport décrit ci-dessous.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par M. Régis Galiotto, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par l'Apport décrit ci-après.

Description de l'Apport

L'Apport fait par l'Associé Unique en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission est composé de 1.817.775 (un million huit cent dix-sept mille sept cent soixante-quinze) parts sociales de Becton Dickinson Argentina, S.R.L., une société à responsabilité limitée constituée et organisée sous le droit de l'Argentine, avec son siège social sis à Heredia numéro 250/256/272, Buenos Aires, C1427CNB, Argentine, et immatriculée sous le matricule 1658308 (la « Société Apportée »), représentant 97.85% des parts sociales émises de la Société Apportée.

Evaluation

L'Apport s'élève à 18.590.908,48 USD (dix-huit millions cinq cent quatre-vingt-dix mille neuf cent huit Dollars Américains et quarante-huit Cents).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport datée du 20 septembre 2011, laquelle restera annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

- a) Peter De Rycker, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise au 11, rue Aristide Bergès, BP 4, 38801 Le Pont-de-Claix, France;
- b) Stefaan De Boeck, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise au 86, Erembodegem-Dorp, 9320 Erembodegem, Belgique;
- c) Julie Arnold, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise au Danby Building, Edmund Halley Road, Oxford, OX4 4DQ, Angleterre;
- d) William Allan, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise au Tullastraße 8-12, 69126 Heidelberg, Allemagne;
- e) Johanna van Oort, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle sise au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- f) Nedim Görel, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle sise au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Tous représentés par M. Régis Galiotto, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration sur la valeur de l'apport.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément avec la description de l' Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Becton Dickinson Infusion Therapy Systems Inc.: 64.289.067 (soixante-quatre millions deux cent quatre-vingt-neuf mille soixante-sept) parts sociales.

Le notaire témoigne que les 64.289.067 (soixante-quatre millions deux cent quatre-vingt-neuf mille soixante-sept) parts sociales représentant le capital social total de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 64.289.067 USD (soixante-quatre millions deux cent quatre-vingt-neuf mille soixante-sept Dollars Américains) représenté par 64.289.067 (soixante-quatre millions deux cent quatre-vingt-neuf mille soixante-sept) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.»

Aucune autre modification ne sera faite à cet article.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'Apport, ont été estimés à cinq mille quatre cents Euros (5.400.-Euros).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour figurant en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, ce mandataire de la partie comparante a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2011. Relation: LAC/2011/43023. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138061/258.

(110159721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

GFRI 2007 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.998.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises le 22 juin 2011 par l'associé unique de la Société les décisions suivantes:

- nommer M. Simon Hauxwell, né le 6 juin 1959 à Singapour, ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- nommer M. Herman Moors, né le 3 novembre 1944 à Bilzen, Belgique, ayant pour adresse professionnelle 240 rue de Luxembourg, L-2324 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- reconnaître que le conseil d'administration est dès lors constitué de:

* M. Frederik Foussat;

* GFM (CE) S.A.;

* M. Jean Bodoni;

* Stephen Cowen;

* M. James Raynor;

* M. Simon Hauxwell; et

* M. Herman Moors.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125285/26.

(110144697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Great Wall (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 153.753.

Il résulte d'une résolution de l'actionnaire unique de la société datée du 16 août 2011 que:

- M. Lionello FERRAZZINI a démissionné de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société et que M. Marc SCHMIT, chef-comptable, né le 13 mai 1959 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé en son remplacement à la fonction d'administrateur de la société avec effet au 21 juillet 2011. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

- la société RIJNSBURG PARTNERSHIP C.V. a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes de la société et que M. Marco RIES, réviseur d'entreprises, né le 6 janvier 1959 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé en son remplacement à la fonction de commissaire aux comptes de la société avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2011. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011121399/20.

(110139557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Sems Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 30.428.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEMS INTERNATIONALE S.A.

Régis DONATI / Angelo DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011121206/12.

(110139226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Bombardier Transportation Luxembourg Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 525.000,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 155.114.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 mars 2011

En date du 31 mars 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Johan DOOMS, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:

* Monsieur Patrick SCHOTT, né le 17 septembre 1954 à Luxembourg, demeurant au 1, rue Schrobilgen, L-2526 Luxembourg, gérant B;

* Monsieur Christopher JENNER, né le 11 novembre 1944 à Edinburgh, Ecosse, demeurant au 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf Les Bains, gérant B;

* Monsieur David DOUZENEL, né le 4 octobre 1969 à Bethune, France, ayant son adresse professionnelle au 18-20, Calea Dorobantilor, 400117 Cluj-Napoca, Roumanie, gérant A,

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Madame Tine KEHLER HVID, gérant A

- Monsieur David DOUZENEL, gérant A

- Madame Ailbhe JENNINGS, gérant B
- Monsieur Christopher JENNER, gérant B
- Monsieur Patrick SCHOTT, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Bombardier Transportation Luxembourg Capital S.à R.L.

Signature

Référence de publication: 2011125202/29.

(110144695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

CBS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 431.352,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 150.517.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 août 2011:

- que les personnes suivantes sont nommées gérants de classe A avec effet immédiat et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2012:

* James D. WILLIAMS, né à Hamilton (Canada) le 2 mars 1957 et résidant au 54 Cityview Circle, Barrie, Ontario L4N 7V1 (Canada);

* Kenneth Floyd KOEN, né au Texas (Etats-Unis) le 7 septembre 1957 et résidant au 252, 7th Avenue, Apt. 17 A à New York 10001-7350 (Etats-Unis).

- que les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B avec effet immédiat et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2012:

* Philippe SALPETIER, né le 19 août 1970 à Libramont-Chevigny (Belgique) avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L- 2522 Luxembourg;

* Benoît BAUDUIN, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique) avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L- 2522 Luxembourg.

- que les mandats de Richard M. JONES, gérant de classe A de la Société et Céline PIGNON, gérant de classe B de la société sont renouvelés avec effet au 25 juillet 2011, et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2012.

En outre, la société prend acte de la nouvelle adresse de Céline Pignon, gérant de classe B de la société au 12, rue Guillaume Schneider L- 2522 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011125229/29.

(110144464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

LSREF Summer Loans, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 172.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.682.

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of August.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

LSREF Summer Holdings, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.684, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Josiane Meissener, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 17 August 2011,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF Summer Loans, S.à r.l. (the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.682, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 6 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1766 of 12 September 2009, that has been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 8 August 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 230,375 (two hundred thirty thousand three hundred and seventy-five euro) by an amount of EUR 58,375 (fifty-eight thousand three hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 172,000 (one hundred seventy-two thousand euro) via the cancellation of 467 (four hundred sixty-seven) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company from its current amount of EUR 230,375 (two hundred thirty thousand three hundred and seventy-five euro), represented by 1,843 (one thousand eight hundred forty-three) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, by an amount of EUR 58,375 (fifty-eight thousand three hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 172,000 (one hundred seventy-two thousand euro), represented by 1,376 (one thousand three hundred seventy-six) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, via the cancellation of 467 (four hundred sixty-seven) ordinary shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, and to reimburse to the Sole Shareholder the said amount of EUR 58,375 (fiftyeight thousand three hundred seventy-five euro).

As a consequence of the share capital reduction, the Sole Shareholder holds 1,376 (one thousand three hundred seventy-six) ordinary shares.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 172,000 (one hundred seventy-two thousand euro), represented by 1,376 (one thousand three hundred seventy-six) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huit août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

LSREF Summer Holdings, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.684, représentée par M. Philippe Detournay,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 17 août 2011,

(l'Associé Unique),

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSREF Summer Loans, S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.682, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer du 6 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1766 du 12 septembre 2009, modifié à plusieurs reprises et en dernier lieu selon acte de Maître Martine Schaeffer du 8 août 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction de capital de la Société de son montant actuel de EUR 230.375 (deux cent trente mille trois cent soixante-quinze euros) par un montant de EUR 58.375 (cinquante-huit mille trois cent soixante-quinze euros), pour le porter à un montant de EUR 172.000 (cent soixante-douze mille euros) par voie d'annulation de 467 (quatre cent soixante-sept) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR 58.375 (cinquante-huit mille trois cent soixante-quinze euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 230.375 (deux cent trente mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 1.843 (mille huit cent quarante-trois) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 172.000 (cent soixante-douze mille euros), représenté par 1.376 (mille trois cent soixante-seize) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 467 (quatre cent soixante-sept) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et de rembourser ce montant de EUR 58.375 (cinquante-huit mille trois cent soixante-quinze euros) à l'Associé Unique.

Suite à cette réduction de capital, l'Associé Unique détient 1.376 (mille trois cent soixante-seize) parts sociales ordinaires émises par la Société.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 172.000 (cent soixante-douze mille euros), représenté par 1.376 (mille trois cent soixante-seize) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 août 2011. LAC/2011/37919. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2011.

Référence de publication: 2011121114/133.

(110139332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Sirmione S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 134.316.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clemency, le 25/08/11.

SV SERVICES S.à r.l.

9, rue de basse

L-4963 CLEMENCY

Signature

Référence de publication: 2011121209/14.

(110138844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

DI Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 70.182.

Suite à la résolution de l'associé unique du 26 juillet 2011, il a été décidé d'accepter la démission de Monsieur Dominique BALCAEN, de son mandat d'administrateur de la Société. Lors de cette même assemblée, il a été décidé de nommer Monsieur Cornelis Leonardus STEENBERGEN, né le 28 novembre 1952 à Wilrijk (Belgique), domicilié à Boslaan 51, B-3090 Overijse, administrateur de la société.

Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

Luxembourg, le 30/08/2011.

Pour: DI ASSETS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Valérie Albanti

Référence de publication: 2011121841/18.

(110140408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Marienberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 91.795.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire tenue en date du 28 juillet 2011 que:

L'assemblée décide de réélire comme administrateurs:

- Mr. Ascanio MARTINOTTI, demeurant L-5255 Sandweiler, 1 Rue Jean-Baptiste Weicker,
- Mme. Marianne GOEBEL, demeurant L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle,
- Mr. Claudio DE ECCHER, demeurant I-33100 UDINE, 25B, via Prefettura
- Mr. Marco DE ECCHER, demeurant I-33100 UDINE, 25B, via Prefettura

- Mr. Riccardo BIAGGI, demeurant CH-6932 BREGANZONA, 2, Via Prevagno.

Elle décide de réélire comme commissaire aux comptes la Fiduciaire Grand-Ducale S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011121482/24.

(110139615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Nabben Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.309.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011121497/13.

(110139827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

BC Training, Brain Centred Training, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 96, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 163.017.

STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-deux juin.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.- Monsieur François Michel BRUYNINCKX, né à Tienen (B), le 26 juillet 1951, demeurant à B-3380 Bunsbeek, Oude Diestsestraat 10

2.- Monsieur Guy THIRY, né à Liège (B), le 11 juillet 1956, demeurant à B-4681 Hermalle-sous-Argenteau, rue Joseph Bonhomme 31

3.- Monsieur José RIGA, né à Houtain-Saint-Siméon (B), le 30 juillet 1957, demeurant à B-4681 Hermalle-sous-Argenteau, rue Florent Leruth 24

4.- Monsieur Jean-Louis DUPONT, né à Hermalle-sous-Argenteau le 30 juillet 1965, demeurant à B-4053 Embourg rue Joseph Bovy 18.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BRAIN CENTRED TRAINING en abrégé BC Training.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Doncols.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le développement, la diversification et la commercialisation, sous toutes ses formes, de la méthode d'entraînement originalement connue sous l'appellation "Brain Centred Learning", laquelle inclut l'utilisation du "SoccerPal on music" et du "Ball Ritmics", tous droits en rapport avec cette méthode étant exclusivement détenus par BC Training.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €) divisé en deux cents (200) parts sociales de soixante-deux virgule cinquante euros (62,50 EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur François BRUYNINCKX, prénommé	60
2.- Monsieur Guy THIRY, prénommé	45
3.- Monsieur José RIGA, prénommé	50
4.- Monsieur Jean-Louis DUPONT, prénommé	45
Total des parts: deux cents parts	200

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales, lesquels bénéficient d'un droit de préemption pour la reprise des parts au prorata des parts qu'ils détiennent.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Anne sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.300,- EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi à L-9647 Doncols, 96, Duerfstrooss.

2.- Le nombre des gérants est fixé à un.

3.- L'assemblée générale désigne pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-Louis DUPONT, prénommé, gérant unique

La société sera valablement engagée par la signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Bruyninckx, G. Thiry, J. Riga, J.-L. Dupont, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 29 juin 2011. WIL/2011/491. Reçu soixante-quinze euros = 75,- €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 13 juillet 2011.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2011120742/118.

(110136939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

AZ Medical, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.747.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011121288/14.

(110139596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

CS European Commercial Holdco No 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 135.796.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 22 août 2011.

Référence de publication: 2011121338/11.

(110139761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

TAS Trust Advisory Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 163.139.

*Ausserordentliche Generalversammlung
vom 23. August 2011*

Sind erschienen:

- 1.- Herr Clemens ABT, Speditionskaufmann, wohnhaft in L-6488 Echternach, 21, rue des Vergers.
- 2.- Frau Heike Gundel Renate ABT-KULENKAMPPF, geborene KULENKAMPPF, Sekretärin, wohnhaft in L-6488 Echternach, 21, rue des Vergers.
- 3.- Herr Rainer ZIMMEK, Managing Director, wohnhaft in D-40667 Meerbusch, Hildegrundisallee 30.

Die Komplementen, handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung TAS Trust Advisory Services S.à r.l., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 3, beschliessen, dass jeder Geschäftsführer die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten und verpflichten kann.

Munsbach, den 23. August 2011.

Unterschrift.

Référence de publication: 2011121594/19.

(110139697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

LSREF Lux Japan Holdings I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 96.625,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 136.828.

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of August.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Josiane Meissener, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 17 August 2011,
(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF Lux Japan Holdings I S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 21 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°966 on 18 April 2008, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number 136.828, and that has been amended for the last time by a deed of Maître Carlo Wersandt dated 17 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1740 on 1 August 2011.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 96,500 (ninety-six thousand five hundred euro) by an amount of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 96,625 (ninety-six thousand six hundred twenty-five euro) by the issuance of 1 (one) new ordinary share with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each and to pay a share premium of EUR 21.30 (twenty-one euro and thirty cent);

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 96,500 (ninety-six thousand five hundred euro), represented by 772 (seven hundred seventy-two) shares, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) to an amount of EUR 96,625 (ninety-six thousand six hundred twenty-five euro), represented by 773 (seven hundred seventy-three) shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the issuance of 1 (one) new ordinary share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro), and to pay a share premium of EUR 21.30 (twenty-one euro and thirty cent).

The 1 (one) new ordinary share to be issued has been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by Lone Star Capital Investments S.à r.l. so that the amount of EUR 146.30 (one hundred fortysix euro and thirty cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 773 (seven hundred seventy-three) shares.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 96,625 (ninety-six thousand six hundred twenty-five euro), represented by 773 (seven hundred seventy-three) shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorise any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le dix-huit août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Detournay,

ici représentée par Me Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 17 août 2011,

(l'Associé Unique)

ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSREF Lux Japan Holdings I S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.828, selon acte de Maître Martine Schaeffer du 21 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°966 du 18 avril 2008, modifié depuis cette date par un acte de Maître Carlo Versandt en date du 17 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1740 du 1^{er} août 2011.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société de son montant actuel de EUR 96.500 (quatre-vingt-seize mille cinq cents euros) par un montant de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 96.625 (quatre-vingt-seize mille six cent vingt-cinq euros) par voie d'émission d'1 (une) nouvelle part sociale ordinaire ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros), et paiement d'une prime d'émission de EUR 21,30 (vingt et un euros et trente cents);

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 96.500 (quatre-vingt-seize mille cinq cents euros), représenté par 772 (sept cent soixante-douze) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une augmentation de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 96.625 (quatre-vingt-seize mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 773 (sept cent soixante-treize) part sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'émission d'1 (une) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros), et de payer une prime d'émission d'un montant EUR 21,30 (vingt et un euros et trente cents).

L'unique nouvelle part sociale ordinaire à émettre a été intégralement souscrite et libérée en numéraire et la prime d'émission a été payée par Lone Star Capital Investments S.à r.l., de sorte que la somme de EUR 146,30 (cent quarante-six euros et trente cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 773 (sept cent soixante-treize) parts sociales.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 96.625 (quatrevingt-seize mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 773 (sept cent soixante-treize) part sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandatent et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 août 2011. LAC/2011/37918. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2011.

Référence de publication: 2011121110/138.

(110139229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Cleome Index, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 72.234.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 26 avril 2011

- a ratifié la cooptation en tant qu'administrateur en date du 1^{er} avril 2011 de:

Monsieur Vincent HAAELINK, Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles

Monsieur Jean-Michel LOEHR, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

- a renouvelé le mandat d'administrateur de:

Monsieur Jean-Yves MALDAGUE, 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Frédéric BUZARE, Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles

Monsieur Vincent HAMELINK, Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles

Monsieur Jean-Michel LOEHR, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

Monsieur Jan VERGOTE, Boulevard Pachéco, 44, B-1000 Bruxelles

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., représentée par Monsieur Jean-Yves MALDAGUE 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2012

- a renouvelé le mandat de:

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., RCS B-65477, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2012.

Pour CLEOME INDEX

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011125670/28.

(110144191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Indunet S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 10, rue Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 42.496.

L'an deux mille onze, le premier août.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée "ASTRAGAL S.à.r.l.", établie et ayant son siège social à L-6868 Wecker, 10, Duchscherstrooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 39271, ici dûment représentée par son gérant, Monsieur Marc KARGER, qualifié ci-après.

2) Monsieur Marc KARGER, indépendant, né à Luxembourg, le 22 janvier 1958, demeurant à L-1319 Luxembourg, 85, rue Cents.

3) La société anonyme "ACTIOGEST S.A.", établie et ayant son siège social à L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 48384,

ici dûment représentée par deux de ses administrateurs, savoir Messieurs Alain VAN KASTEREN et Jean-Baptiste WAGNER, qualifiés ci-après.

4) La société anonyme "V.K. S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familiale (SPF)" (anciennement: "V.K. S.A.H."), établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 35247, ici dûment représentée par son administrateur unique Mon-

sieur Alain VAN KASTEREN, licencié en sciences économiques, demeurant à L-1419 Luxembourg, 58, Montée de Dommeldange.

5) Monsieur Jean Baptiste WAGNER, ingénieur diplômé en retraite, demeurant à L-8041 Strassen, 112, rue des Romains.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "INDUNET S.à.r.l.", établie et ayant son siège social à L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 42496, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 30 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 138 du 31 mars 1993,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire alors de résidence à Pétange, en date du 9 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 877 du 27 août 2003;

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée constate qu'en date du 23 décembre 2010, Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, a reçu par son ministère l'acte de dissolution de la société anonyme "J.B.W. S.A.H", ayant eu son siège social à L-8041 Strassen, 112, rue des Romains.

L'Assemblée constate également que suite à la dissolution, la participation que "J.B.W. S.A.H" détenait dans la Société a été transférée à l'actionnaire unique, savoir Monsieur Jean Baptiste WAGNER, préqualifié, lequel est de ce fait devenu co-associé de la Société à hauteur de trente (30) parts sociales.

Deuxième résolution

Les sociétés "ACTIOGEST S.A." et "V.K. S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familiale (SPF)", ainsi que Monsieur Jean Baptiste WAGNER, préqualifié, cèdent par les présentes leur trois cents (300), respectivement trente (30) et trente (30) parts sociales qu'ils détiennent dans la Société à la société "ASTRAGAL S.à.r.l.", prédésignée.

Monsieur Marc KARGER, préqualifié, cède par les présentes trente-six (36) de ses quarante (40) parts sociales qu'il détient dans la Société à la société "ASTRAGAL S.à.r.l.", prédésignée.

Pour les besoins de l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, les associés existants décident d'approuver et d'autoriser lesdits transferts de parts sociales.

Sur ce Monsieur Marc KARGER, préqualifié, est intervenu aux présentes, et, après avoir pris connaissance de ce qui précède, déclare accepter au nom et pour compte de la société "ASTRAGAL S.à.r.l." les cessions des parts sociales ci-avant mentionnées.

Lesdites cessions prennent effet à partir de ce jour.

Les parts sociales cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est propriétaire des parts cédées dès ce jour, en a la jouissance et est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Les parties cédantes reconnaissent dès ce jour ne plus avoir de droits, droit de propriété ou quelconque intérêt dans les parts sociales cédées.

Prix

Les parties cédantes et le cessionnaire déclarent que la présente cession a eu lieu pour et moyennant le prix d'un euro (1,- EUR) par cession, lesquelles sommes les parties cédantes reconnaissent avoir reçues du cessionnaire dès avant la passation des présentes et hors la présence du notaire, ce dont quittance et titre par le cédant.

Acceptation

Messieurs Alain VAN KASTEREN et Marc KARGER, préqualifiés, agissant en leurs qualités de gérants la Société, acceptent les cessions de parts sociales prémentionnées conformément à l'article 1690 du Code Civil, respectivement à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les tiennent pour valablement signifiées à la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée constate que les quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, représentatives du capital social de cent mille euros (100.000,- EUR), seront dorénavant détenues comme suit:

1) La société "ASTRAGAL S.à.r.l.", prédésignée, trois cent quatre-vingt-seize parts sociales,	396
2) Monsieur Marc KARGER, préqualifié, quatre parts sociales,	4
Total: quatre cents parts sociales,	400

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Alain VAN KASTEREN et de lui accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'en date de ce jour.

L'Assemblée confirme le mandat de Monsieur Marc KARGER comme dorénavant gérant unique de la Société et décide de modifier son pouvoir de signature comme suit:

"La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social et de donner en conséquence à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

Art. 2. La Société a pour objet la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières et l'exercice de toutes activités accessoires nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social décrit ci-avant.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social."

Sixième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Bertrange à L-6868 Wecker, 10, rue Duchscher.

Septième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec ce qui précède et de les adapter aux dispositions légales en vigueur, l'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts:

Les STATUTS de la Société auront désormais la teneur suivante:

"Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée dénommée "INDUNET S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières et l'exercice de toutes activités accessoires nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social décrit ci-avant.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Biver (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de

rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. KARGER, A. VAN KASTEREN, J.-B. WAGNER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 août 2011. LAC/2011/35150. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2011.

Référence de publication: 2011119434/181.

(110137202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

CS European Commercial Holdco No 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 135.796.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2011.

Référence de publication: 2011121339/11.

(110139762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

CMCLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.202,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 161.680.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 19 août 2011

En date du 1^{er} août 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission des personnes suivantes:

- Mr Joe Alvarado en tant que gérant de classe B avec effet au 1^{er} août 2011.

De nommer les personnes suivantes en tant que gérant de classe A de la Société:

- Mme. Mary Lindsey, née le 5 août 1955 à New York, Etats Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, avec effet au 1^{er} août 2011 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes :

Gérant de classe A:

Mr. David Chaikin

Mr. Philippe van der Avenne

Gérant de class B:

Mme. Mary Lindsey

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2011.

CMCLux S.à r.l.

Référence de publication: 2011124216/24.

(110142875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 158.067.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011121340/11.

(110139526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

De Kichechef, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8308 Capellen, 69, Parc d'Activités Mamer-Cap.
R.C.S. Luxembourg B 46.828.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011121341/10.

(110139777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

European Polymer Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 108.033.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société EUROPEAN POLYMER SERVICES SA. tenue en date du 7 février 2011 que les actionnaires ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

- les actionnaires décident à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: 21-25, Allée Scheffer à L-2520 Luxembourg
- les actionnaires décident à l'unanimité des voix de révoquer Monsieur Peter Lee Jones, business manager, né le 21.10.1953 à Sylt (Royaume Uni), demeurant Willow End, Prospect Cottages, London SW 18 14NW, avec effet immédiat de son poste d'administrateur
- les actionnaires décident à l'unanimité des voix de nommer avec effet immédiat comme nouvel administrateur Monsieur Joachim REINART, business manager en retraite, né le 1^{er} février 1945 à Celle (Allemagne), demeurant à L-1880 Luxembourg, 128, rue Pierre Krier; son mandat expirera à l'assemblée générale ordinaire en 2017
- les actionnaires décident à l'unanimité des voix de révoquer la société TREULUX II DEUTSCH-LUXEMBURGISCHE REVISION UND TREUHAND S.A. avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes
- les actionnaires décident à l'unanimité des voix de nommer avec effet immédiat comme nouvel commissaire aux comptes Monsieur Robert Earl CAMPBELL, employé, né le 4 décembre 1970 à San Diego (Californie / États-Unis), demeurant à L-6496 Echternach, 13, Montée du Trooskneppchen; son mandat expirera à l'assemblée générale ordinaire en 2017
- les actionnaires décident à l'unanimité des voix que les mandats des administrateurs Monsieur Edward RODGER et Monsieur Carlos A. ERCHUCK sont prolongés et reconduits jusqu'à l'assemblée générale ordinaire en 2017
- les actionnaires décident à l'unanimité des voix que le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Edward RODGER est prolongé et reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire en 2017

Dont acte.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2011125685/33.

(110144411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Anvil Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 210.800,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.
R.C.S. Luxembourg B 127.579.

Il résulte de résolutions écrites de l'associé unique de la Société prises en date du 23 août 2011 que:

- (i). Monsieur William L. McGrath, né le 4 septembre 1963 à San Francisco, Californie (USA), a démissionné de son poste de gérant de classe B de la Société en date du 23 août 2011 à minuit;
- (ii). Monsieur Jerry Evans, né le 27 janvier 1965 à North Hollywood, California (USA), ayant son adresse professionnelle à Vulcan Inc., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104 (USA), a été nommé gérant de classe B de la Société, avec effet au 24 août 2011 et pour une période indéterminée.

Suite à ces résolutions, le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit à partir du 24 août 2011:

1. M. Jean-François Trapp, gérant de classe A;
2. M. Charles Roemers, gérant de classe A;
3. M. Jerry Evans, gérant de classe B;
4. Mme Susan J. Drake, gérant de classe B; et
5. Mme Terri L. Kitto, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 07 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125171/22.

(110144302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Advent Power (Luxembourg) Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 160.933.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth of June.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Advent Power (Luxembourg) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.905,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 29 June 2011.

The said proxy, signed 'ne varietur' by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Advent Power (Luxembourg) Finance S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.933, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 11 May 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C").

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of five hundred and eighty-one thousand Euro (EUR 581,000.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to five hundred ninety-three thousand and five hundred Euro (EUR 593,500.-), by the issue of five hundred and eighty-one thousand (581,000) new shares (collectively referred as the "New Shares"), each having a par value of one Euro (EUR 1.-), each such New Shares having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions, paid up by a contribution in cash.

All the New Shares are entirely subscribed by Advent Power (Luxembourg) S.à r.l., prenamed. The total contribution amount of five hundred and eighty-one thousand Euro (EUR 581,000.-) is entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholder decides to restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at five hundred ninety-three thousand and five hundred Euro (EUR 593,500.-) represented by five hundred ninety-three thousand and five hundred (593,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each, having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

"Advent Power (Luxembourg) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.905,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 29 juin 2011.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Advent Power (Luxembourg) Finance S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.933, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 11 mai 2011, dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cinq cent quatre vingt un mille Euros (EUR 581.000,-) de façon à l'accroître de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cinq cent quatre vingt treize mille cinq cents Euros (EUR 593.500,-), par l'émission de cinq cent quatre vingt un mille (581.000) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.00) et ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous, payées par un apport en numéraire.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales est entièrement souscrit par Advent Power (Luxembourg) S.à r.l., prénommée. Le montant total de l'apport de cinq cent quatre vingt un mille Euros (EUR 581.000,) Euros pour ces Nouvelles Parts Sociales est intégralement alloué au capital social de la Société.

La preuve du montant total de l'apport a été apportée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« 5.1. Le capital social de la Société est de cinq cent quatre vingt treize mille cinq cents Euros (EUR 593.500,-), représenté par cinq cent quatre vingt treize mille cinq cents (593.500) parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-) (les "Parts Sociales"), chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 juillet 2011. Relation: EAC/2011/8828. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): P. RECKEN.

Référence de publication: 2011121266/97.

(110139655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.